

Charte de bonne conduite relative à la sécurité et à la discipline dans les transports scolaires.

DEVOIRS des ELEVES

1) Aux points de montée et de descente

- ❖ être présent au point d'arrêt cinq minutes avant l'heure officielle du passage du car
- ❖ ne pas jouer sur les aires réservées au stationnement des cars
- ❖ ne jamais se précipiter à l'arrivée du car
- ❖ attendre l'arrêt complet du véhicule pour la montée et la descente qui doivent s'effectuer avec ordre
- ❖ laisser monter en premier les enfants les plus jeunes (par exemple, au collège, les élèves de 6^e) ou les plus vulnérables (handicapés, blessés...)
- ❖ valider sa carte de transport en montant dans le véhicule
- ❖ ne pas gêner la fermeture des portes
- ❖ ne pas rester le long du car après la descente
- ❖ ne jamais passer devant le car
- ❖ ne jamais essayer de récupérer un objet tombé aux abords ou sous le car sans avoir alerté au préalable le conducteur
- ❖ ne pas s'engager sur la chaussée pendant que le car est à l'arrêt : il faut attendre le départ du car et s'assurer qu'il est suffisamment éloigné pour que la vue sur la chaussée soit complètement dégagée du côté où il s'éloigne.

2) A l'intérieur du véhicule

- ❖ rester assis à sa place pendant le trajet, ne la quitter qu'au moment de la descente quand le véhicule est à l'arrêt et se comporter de manière à ne pas gêner le conducteur, ni distraire de quelque façon que ce soit son attention, ni mettre en cause la sécurité.
- ❖ boucler sa ceinture de sécurité (amende de 135 euros pour non-respect de la réglementation en vigueur à la charge de l'élève ou de sa famille)

❖ ne jamais :

- parler au conducteur sans motif valable
- détériorer le matériel
- fumer ou utiliser allumettes ou briquets
- manipuler des objets dangereux (couteaux, bombes aérosol...)
- jouer, crier, projeter quoi que ce soit
- toucher, avant l'arrêt du véhicule, les poignées, serrures ou dispositifs d'ouverture des portes ainsi que les issues de secours
- se pencher au-dehors.

A tout moment, les couloirs de circulation et l'accès à la porte de secours doivent rester dégagés. Pour cela, les sacs, serviettes, cartables ou paquets de livres doivent être disposés sous les sièges ou dans les porte-bagages, lorsqu'ils existent, placés de manière à ne pas tomber lorsque ceux-ci sont situés au-dessus des sièges.

En cas d'actes d'indiscipline et de dégradations avérées, des sanctions pourraient être prononcées à l'égard du ou des élèves. (Ex : remboursement par la famille de l'élève des frais de réparation de l'autocar)

Le transport en autocar est le moyen de transport le plus sûr, le plus économique, le plus écologique et le plus convivial. Il est de la responsabilité de tous que cela le reste.

Le formateur du groupe RatpDev Sébastien Prouveur le 22/08/2017